

PREMIUM IMMOBILIER

Achat – Vente – Location – Gestion – Syndic

BAREME DE NOS FRAIS ET HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2020

HONORAIRES DE LOCATION

1. Les honoraires d'entremise et de négociation : 300 € TTC à la charge exclusive du bailleur.
2. Les honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : 8 € TTC/m² à la charge du locataire et 8 € TTC/m² à la charge du bailleur.
3. Les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m² à la charge du locataire et 3 € TTC/m² à la charge du bailleur.
4. Les honoraires de rédaction de bail commercial : 30 % du loyer annuel HT.

HONORAIRES DE GESTION COURANTE

à la charge du bailleur

De 0 à 250 € (parkings, garages, chambres) ---7,2 % TTC des encaissements

De 251 à 400 € (studio – 2 pièces) -----7,2 % TTC des encaissements

De 401 à 650 € (2-3-4 pièces) -----6 % TTC des encaissements

De 651 à + (5 pièces et maisons) -----6 % TTC des encaissements

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Président : Yann SAYARET

9 rue Edith Cavell
76310 Sainte Adresse
Tél. 02 32 85 56 16
Fax 02 35 22 71 49

PREMIUM IMMOBILIER

Achat – Vente – Location – Gestion - Syndic

BAREME DE NOS HONORAIRES SUR LA NEGOCIATION D'IMMEUBLES D'HABITATION AU 1^{ER} JANVIER 2020

Montant TTC de la vente en Euros	Montant TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
Jusqu'à 24 999	3 000
De 25 000 à 39 999	4 000
De 40 000 à 54 999	5 000
De 55 000 à 84 999	6 000
De 85 000 à 109 999	7 000
De 110 000 à 129 999	8 000
De 130 000 à 169 999	9 000
De 170 000 à 199 999	10 000

Montant TTC de la vente en Euros	Pourcentage TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
De 200 000 à 500 000	5 %
Au-delà de 500 000	4 %

BAREME DE NOS HONORAIRES SUR LA NEGOCIATION D'IMMEUBLES PROFESSIONNELS AU 1^{ER} JANVIER 2020

Montant TTC de la vente en Euros	Pourcentage TTC des honoraires en Euros à la charge du vendeur
Jusqu'à 30 999	Forfait 4 000 Euros
De 31 000 à 60 000	16 %
De 60 001 à 90 000	15 %
De 90 001 à 120 000	14 %
De 120 001 à 150 000	13 %
De 150 001 à 210 000	12 %
De 210 001 à 350 000	11 %
De 350 001 à 750 000	10 %
De 750 001 à 900 000	9 %
De 900 001 à 1 100 000	8 %
Plus de 1 100 001	7 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

Président : Yann SAYARET

9 rue Edith Cavell
76310 Sainte Adresse
Tél. 02 32 85 56 16
Fax 02 35 22 71 49